



## CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL**  
**de**  
**L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES**  
**du 25 septembre 2013**  
sous la présidence d'Yves Luginbühl

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation
3. Procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 2013
4. Communications du bureau
5. Informations de la Municipalité
6. Validation et financement du Programme des Investissements Régionaux (PIR) – préavis N° 4/2013 avec la participation de M. Bernard Penel
7. Postulat de M. Jean-Luc RAY concernant le représentant de Mies au Conseil régional
8. Transfert de la parcelle N° 320 EMS La Clairière de Société Coopérative La Clairière à Fondation La Clairière Mies – préavis N° 5/2013
9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
10. Divers et propositions individuelles

---

#### 1. Appel

Excusés : P. BIGNENS – P. CAVIN – L. HUG – S. MOSES – A. ROBERT – M. SANGUINETTI

#### 2. Assermentation

Le PRESIDENT procède à l'assermentation de Jack SHELDON.

#### 3. Procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 2013

S. MIR était bien présent lors du dernier Conseil et non absent.  
E. FLEURY note que l'on dit « au Sorbier » et non « des Sorbiers ».  
NHS et non NHL (National Honor Society).

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, 0 opposition, 2 abstentions.**

#### 4. Communications du bureau

Le PRESIDENT relève que P. BIGNENS est en bonne phase de rétablissement. Une dernière visite de la STEP est organisée le 21 novembre 2013 à 17h30.

#### 5. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Les ROP (Retraités Ou Presque) ont organisé une balade à pied dans la commune, suivie d'un repas caritatif. Cette année, les fonds iront à la fondation Sentinelles qui combat une maladie terrible le Noma.
- En raison des liens avec la commune, la FIBA (Fédération Internationale de Basketball) autorise les conseillers /conseillères de manger dans son restaurant. Il faut s'adresser au secrétariat communal (prendre une photo passeport).
- Notre commune a fait un effort financier pour préserver le château de Coppet. Une visite guidée gratuite est possible pour tout résident de Mies, y compris des pièces normalement fermées au public (s'annoncer au secrétariat pour tout intérêt).
- L'article « Cacahuètes et muselière » paru récemment résume la problématique des communes « riches » face à la facture sociale.  
<http://www.adcv.ch/files/1375175266-cacahuetes-et-museliere-3027.pdf>
- Un certain nombre de citoyens et de conseillers ont manifesté des préoccupations en matière de sécurité. Il y a eu quelques cas compliqués notamment un gardien de SDS agressé violemment et une série de cambriolages récents. La Municipalité a demandé à SDS (Société de Surveillance) les prestations qu'elle pourrait fournir si la commune augmentait son budget. Deux axes sont étudiés : au niveau de notre commune mais aussi ce que l'on peut faire en se regroupant avec d'autres communes de Terre-Sainte. La Municipalité va essayer de trouver une solution appropriée. Le Syndic reviendra sur ce point lors d'un prochain conseil.

C. FIGEAT :

- Une bonne nouvelle concerne le remboursement de la facture sociale cet été. Le retour estimé était de l'ordre de CHF 2 millions. Finalement, le remboursement reçu est de CHF 3.7 millions ! Ce dernier montant apparaîtra dans les comptes 2013. Néanmoins, quelques signaux négatifs existent quant aux rentrées fiscales futures (voir PV précédent Conseil). Enfin, on note la difficulté pour faire des prévisions avec ce genre d'incertitude et de variation très importante de la facture sociale d'une année à l'autre.
- Le chantier de restauration de la Couronne est en cours. Une mauvaise surprise liée au repiquage de la façade impliquera un surcoût d'environ CHF 20 000 (compris dans l'enveloppe budgétée). De plus, le système de chauffage va être modifié. On va passer du mazout au gaz. Cela permettra d'éliminer les bonbonnes verticales le long de la façade pour la cuisine et de réaliser un gain d'exploitation sur la quantité de gaz commandée (cuisine et chauffage). Le surcoût est de l'ordre de CHF 30 000 (non budgété).

S. EMERY :

- Chavannes-des-Bois va probablement intégrer ARSCO SA (société immobilière de l'Arrondissement Scolaire de Coppet) car elle n'en faisait pas encore partie. Son Conseil va voter son intégration le 30 septembre. L'étude de faisabilité du projet piscine/patinoire est terminée. On va passer dans la période d'acceptation du projet. Le 7 octobre, Coppet va voter sur sa participation (qui sera plus importante que pour les autres communes). Le 10 octobre aura lieu le conseil intercommunal de l'ASCOT (Association Scolaire de Terre-Sainte). Ce dernier va voter la prise en charge des frais scolaires du projet piscine/patinoire. Deux commissions du Conseil intercommunal ont penché dessus : la commission de gestion et ad hoc avec un membre de chaque commune. Pour notre commune, C. STEVENS fait partie de la commission de gestion et S. MEYLAN est membre de la commission ad hoc. Si ASCOT accepte le projet, alors chaque commune devra ensuite donner son aval. Au prochain

conseil du 30 octobre, une brève présentation sera faite. Le 11 décembre, le Conseil communal de Mies va voter sur la prise en charge des frais d'exploitation de la partie grand public du projet.

- L'école avait été agrandie il y a quelques années. Ces nouvelles classes sont maintenant occupées par les UAPE (Unités d'Accueil Pour Ecoliers) et par une classe d'appui. Le bâtiment est maintenant complètement utilisé (plus de classes vides ou sous-occupées).
- La traditionnelle sortie des aînés a lieu demain et se situera cette année au Jura avec une visite du fort des Rousses et d'une fromagerie.

G. DERIAZ :

- Suite à la réflexion sur les pôles de développement, la Municipalité a décidé pour 2014 de réaliser comme priorité l'aménagement du carrefour devant la poste et la réfection de la route de St-Cergue jusqu'à la frontière avec la route de Tannay. Un avant-projet est en cours d'étude. Les travaux devraient se faire l'année prochaine. En parallèle, la réflexion concernant la zone du Sorbier se poursuit.

Le SYNDIC :

- Un article salue la générosité de notre commune pour sa donation à la FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération), projet qui avait été initié par G. DERIAZ.
- J. WILDBERGER, malade en ce jour, n'a pas d'informations particulières et reste disponible par email pour toutes questions.

#### **6. Validation et financement du Programme des Investissements Régionaux (PIR) – préavis N° 4/2013 avec la participation de M. Bernard Penel**

M. Bernard Penel (membre de l'exécutif du Conseil Régional) présente le Programme des Investissements Régionaux.

- On parle entre autres de la problématique de la démographie et du transport face au développement très lent des infrastructures et donc de la nécessité de rattraper notre retard et préparer l'avenir.
- Le système permet de bénéficier d'importantes subventions du Canton et de la Confédération qui ne pourraient être obtenues autrement (1 CHF d'investissement => 1 CHF de subvention).
- Les projets traitent principalement de la mobilité mais aussi du sport, de la culture, de l'environnement, de l'économie et des loisirs.
- Le financement est de plus de CHF 500 millions sur 20 ans dont une grosse moitié est à la charge de tiers (subventions principalement). La partie de financement attribuée aux communes est d'environ CHF 220 millions sur 20 ans soit CHF 11 millions / an. La clé de répartition du financement par commune est : 50% provient du financement « par habitant » et 50% de l'impôt sur les gains immobiliers et droits de mutation. Cette dernière proportion correspond à environ 17% des impôts sur les gains immobiliers et droits de mutation d'une commune par année. Il y a aussi un fonds de solidarité pour ajuster la charge financière des communes les moins aisées.
- Pour l'instant, 29 communes l'ont accepté et 5 refusé. Il en reste 10 qui doivent encore voter (y compris Mies). La barre pour l'acceptation du PIR est de 38 communes favorables et cela doit correspondre à au moins 90% de la population.
- Si le PIR entre en vigueur, chaque projet doit être accepté par la/les communes territoriales (communes où se trouve le projet), le Conseil Régional et l'accord des subventions par le/la Canton/Confédération.
- Il n'y a pas de thésaurisation : aucun versement n'est demandé aux communes avant qu'un projet démarre réellement (=pas de montant fixe annuel).

Le SYNDIC :

- Il y a une différence entre le Conseil Régional (Mies en fait partie depuis quelques années) et le Plan d'Investissement Régional (PIR) qui est un des projets importants du Conseil Régional.

- Mies paie CHF 20/ habitant pour participer au Conseil Régional. Cela représente un effort de CHF 37 920 pour 2012 (à mettre en rapport avec un point d'impôt valant CHF 200 000). Cet effort actuel permet d'avoir une plateforme pour représenter et faire valoir les intérêts de la région et de pouvoir chercher et obtenir des subventions cantonales et fédérales.
- En ce qui concerne le Plan d'Investissement Régional, Mies contribuerait en plus pour environ CHF 230 000 par an soit environ CHF 122 / habitant (environ 1 pt d'impôt supplémentaire).

On parle alors du projet piscine/patinoire et une demande est faite pour savoir pourquoi elle ne fait pas partie de la liste du PIR. Les raisons sont : le projet piscine/patinoire a concrètement été lancé pendant cette législature et la liste du PIR était déjà définitive pour cette législature. D'autres points sont avancés : la différence entre projets intercommunaux et projets réellement régionaux et c'est aussi principalement un projet scolaire. On notera que la liste du PIR est close pour cette législature mais Mies peut émettre des nouveaux projets ou modifier des projets pour les prochaines législatures.

Le SYNDIC note aussi que l'autonomie communale des communes du Canton de Vaud est un vrai avantage par rapport à celles de Genève. Chaque commune peut ainsi mieux maîtriser son destin dans l'aménagement territorial quelle souhaite. Le corollaire de cela est cependant que nous avons plus de mal à organiser des infrastructures supra-communales. Le Conseil Régional et le PIR permettent de mieux faire valoir nos intérêts régionaux face au Canton et à la Confédération.

A. BAERTSCHI demande quel est l'échéancier pour la soumission possible d'un nouveau projet par notre commune. M. Penel mentionne que le PIR s'étale sur une législature de 5 ans mais décalée dans le temps par rapport aux législatures du Conseil Communal (fin 2017 pour le PIR et 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour la nouvelle législature du Conseil Communal). Cela permet aux nouvelles autorités en place au 1<sup>er</sup> juillet 2016 de préparer les nouveaux projets potentiels. Le prochain programme sera présenté fin 2017.

B. GAUD s'interroge sur le transfert de charges possibles de la Confédération aux communes concernant les travaux liés aux autoroutes et aux routes cantonales (qui sont toutes deux propriété de la Confédération). Il aurait souhaité aussi une participation ferme de la part de la Confédération pour les subventions offertes. Enfin, il se questionne aussi sur le sujet de l'entrée d'autoroute de Versoix qui semble quasi non traitée dans le PIR.

M. Penel : Il n'y pas de pourcentage fixe de subvention pour les projets. Pour la requalification de la RC1 c'est 80% de subvention par exemple. En général, nous n'avons pas voulu être trop optimiste dans le pourcentage de subvention possible (rappel 1 CHF investissement => 1 CHF de subvention). Il est en fait plus facile d'annoncer une bonne surprise dans le futur.

La Confédération ne paie pas le 100% de la route Suisse (qui lui appartient) car il y a quand même un certain nombre d'infrastructures à la charge des communes et de ses citoyens (trottoirs, arrêts de bus, pistes cyclables, etc). Concernant l'autoroute, il n'y a pas un seul franc destiné pour des travaux sur l'autoroute elle-même. Tous les projets liés à l'autoroute financent les jonctions et pour passer au dessus de celle-ci. Le Conseil Régional a 4 séances par année avec des députés cantonaux et nationaux. On ne peut bien sûr commencer de tels travaux sans l'aval du Canton et de la Confédération. Par contre, à l'instar de Zurich, le Conseil Régional initie les projets et cela à un effet de forcer la Confédération et le Canton à faire son travail.

Le SYNDIC et M. Penel : La sortie de Versoix est un sujet très important. Elle est mise à l'ordre du jour mais aucune date ne peut être avancée. Il y a notamment deux problèmes : la sortie n'intervient pas sur notre territoire communal ou cantonal et il y a des soucis légitimes liés aux sorties d'autoroutes. C'est par l'intervention forte des communes de Terre-Sainte vis-à-vis du district que nous avons pu influencer une prise de position du Canton de Genève pour modifier la priorisation donnée à cette sortie d'autoroute.

P. RONGA (commission ad hoc du PIR) : La commission recommande l'acceptation du PIR. L'augmentation d'impôt attendue n'est pas négligeable (environ +1 point d'impôt) mais c'est un mécanisme pour obtenir des subventions qui devraient doubler les investissements entrepris. Cela serait donc très avantageux. De plus, 80% du programme concerne les transports. Ce sont donc des investissements utiles dont nous avons besoin. Ensuite, l'argent engagé dans ces investissements reste dans la commune et est débloqué seulement lorsque le projet se concrétise. Enfin, les projets sont annulés ou reportés si les subventions ne sont pas obtenues. Cela donne un certain nombre de garanties réduisant ainsi le risque pris. Il reste cependant l'inconnue du pourcentage réel de subvention que l'on peut obtenir pour chaque projet.

G. PERRIN (commission de gestion) recommande l'acceptation du PIR pour se donner les moyens de concrétiser des projets reconnus d'utilité publique et régionale et affirme ainsi la volonté de la région de prendre son destin en main.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (commission des finances) : La commission s'est penchée sur l'aspect uniquement financier de l'acceptation du PIR. Sur cet aspect, la commission s'abstient de donner son avis car il y a trop d'inconnues financières. Indirectement il ne faut pas oublier que les subventions sont aussi issues d'impôts payés par le contribuable. C'est un projet principalement politique. Les données financières ne sont pas assez précises pour permettre à la commission de statuer sur le plan purement financier.

Bernard Penel souligne qu'effectivement les subventions cantonales et fédérales sont également nos impôts. Cependant, si nous n'effectuons pas nos projets, il y aura, d'une part, un manque d'investissements dans les infrastructures de transport, et, d'autre part, on ne va pas payer moins d'impôts cantonaux et fédéraux. Au moins grâce au PIR, on essaie de récupérer une partie des impôts pour nos projets. Enfin, si on devait se faire imposer les règles par le Canton dans quelques années pour réaliser ce genre de projets, les communes risquent de ne pas être gagnantes (ex de la facture sociale).

Dans le même ordre d'idées, le SYNDIC mentionne que les impôts sont une constante mais que les subventions nécessitent de se battre pour les obtenir et c'est précisément le rôle du PIR. On fait ce que certaines régions de Suisse alémanique ont déjà entrepris chez eux par le passé pour obtenir efficacement des subventions.

O. EMERY : En général la marge de manœuvre de la commission de gestion est limitée car une bonne partie des charges est fixée par l'Etat. Par contre, ce n'est pas le cas pour la gestion du PIR où les commissions de gestion, finance et ad hoc sont fondamentales. Ce sont des sommes relativement importantes dans une zone où la marge de manœuvre est beaucoup plus libre. Ces commissions ont un rôle fondamental pour que cet argent soit bien dépensé.

G. MARCHAND recommande de refuser le PIR :

- Idée de solidarité régionale: notre commune n'est pas en retard sur ce point, vue que le montant total de nos impôts couvrent déjà à peine le montant de la facture sociale et de la péréquation (en 2012, nous avons pioché dans nos réserves pour payer ces dernières).
- Contrôle de ses charges : Mies n'a déjà que 20% de charges sous son contrôle direct. Le PIR réduirait encore un peu plus ce pourcentage.
- La lecture des projets du PIR ne concerne pas notre commune : rien sur la sécurité, rien sur les problèmes d'énergie par exemple.
- Le budget annuel d'environ CHF 25 millions par année répartis sur 44 communes, vue le prix pour réaliser une simple projet de nos jours semble impliquer plus une perte de temps et d'argent (ex St-Prex, quelques aménagements sportifs coûtent déjà 4-5 millions soit 1/5 du budget par exemple qui serait utilisé).
- Mies finance aussi déjà le Conseil Régional. Les projets sont loin de concerner toute la région (télédôle, projet de vélos pour tous à Gland régulièrement vandalisés, maison des vins, etc).
- Mies perdrait enfin une partie de ses gains immobiliers qui permettait d'arrondir nos budgets ces dernières années.

Le PRESIDENT procède au vote sur l'acceptation du préavis n°4/2013 relatif au Programme des investissements régionaux :

- approuver la mise en œuvre du Programme des investissements régionaux ;
- accepter le système de validation et de financement des investissements régionaux pour une période de 4 années, de 2014 à 2017 ;
- assurer jusqu'à leur aboutissement chacun des projets décidés par le Conseil intercommunal entre la date d'entrée en force du PIR jusqu'à fin 2017 ;
- prendre en compte les impôts sur les gains immobiliers et droits de mutation de l'année en cours pour la facture finale, par exemple les impôts 2014 pour le décompte 2014 ;
- autoriser la Municipalité à recourir au besoin à l'emprunt pour le règlement des appels de fonds du Conseil régional.

**L'objet est accepté par 30 oui, 1 non, 7 abstentions.**

### **7. Postulat de M. Jean-Luc RAY concernant le représentant de Mies au Conseil régional**

J.-L. RAY rappelle que dans le Conseil régional, la commune de Mies à deux voix actuellement aux mains de la Municipalité. Le postulat propose d'attribuer une des deux voix à un membre du Conseil (voir précédent PV et postulat).

Le Syndic indique que la Municipalité est favorable à cette proposition de faire participer le législatif. Il formule le vœu qu'une concertation ait lieu pour éviter que ces deux voix s'annulent entre elles. Il s'agit, pour Mies, de parler au Conseil régional « d'une seule voix ».

J.-P. STREIT (vice-président du Conseil communal et membre de la commission ad hoc du PIR) se présente comme candidat. Pas d'autre candidat.

On discute brièvement de la durée de la nomination. Il est suggéré que la nomination soit faite pour la durée de la législature.

Le PRESIDENT procède au vote en deux temps :

1) Acceptation de nommer et d'attribuer une des deux voix au Conseil régional de Mies à un membre du législatif ?

**L'objet est accepté à l'unanimité, 1 opposition, 3 abstentions.**

2) Acceptation de nommer J.-P. STREIT comme représentant du législatif ?

**L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 1 abstention.**

### **8. Transfert de la parcelle N° 320 EMS La Clairière de Société Coopérative La Clairière à Fondation La Clairière Mies – préavis N° 5/2013**

La Municipalité indique que ce changement de type de personne morale est lié aux difficultés que l'EMS avait dû faire face dans le passé suite aux malversations de son ancienne directrice. Suite à cela, différentes mesures et recommandations cantonales ont été faites. La Fondation va reprendre l'exploitation de l'EMS et l'intégralité des actifs de la société coopérative.

G. PERRIN (commission de gestion) : le changement étant purement formel et fait l'objet d'un consensus général, la commission recommande d'accepter le projet.

S. MASCALI (commission des finances) recommande d'accepter le préavis n°5/2013.

Le PRESIDENT procède au vote sur l'acceptation du préavis n°5/2013 relatif au transfert de la parcelle n°320 de Mies EMS La Clairière de Société Coopérative La Clairière Mies, à Fondation La Clairière, Mies :

- Consentement à la donation de l'immeuble de la Société coopérative à la Fondation.
- Renonciation, à l'occasion de la donation, à l'exercice des droits de préemption et d'emption résultant de la législation sur le logement étant précisé que ces droits demeureront inscrits au Registre foncier en faveur des collectivités publiques après l'enregistrement du nouveau propriétaire et ce, aussi longtemps que durera la Convention du 2 juillet 1992, dans laquelle la Fondation est, du reste, appelée à se substituer à la Société Coopérative.
- Accord pour l'annulation du cautionnement solidaire des Communes en faveur de la Coopérative garantissant le crédit de la BCV de CHF 3'500'000.- établi le 14 décembre 1990 pour le financement du bâtiment logements et son remplacement par un nouveau document en faveur de la BCV garantissant le financement repris par la Fondation.
- Approbation de l'annulation de la Convention du 6 juin 2005 relative à la mise à disposition gratuite du parking et de son remplacement par une nouvelle convention de mise à disposition gratuite à l'usage du parking exclusivement en faveur de la Fondation La Clairière à Mies.

**L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 1 abstention.**

## **9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales**

Rien à signaler.

## **10. Divers et propositions individuelles**

J.-P. STREIT mentionne la problématique de la circulation au chemin de la Faverge suite aux travaux de construction. Une solution a-t-elle pu être trouvée ?

G. DERIAZ : La Municipalité est en train de regarder avec le voyer s'il est possible de mettre un sens unique à l'essai (en tout cas pendant la période des travaux). Les personnes concernées seront informées pour voir comment elles réagissent face à cette proposition. Il relève que la présence de 4 chantiers sur ce chemin provoquera des problèmes de circulation. La Municipalité en est consciente. De la discipline sera demandée aux constructeurs notamment.

P. MEIER :

Concernant les ROP (Retraités Ou Presque), il y a eu près de 120 adultes + enfants qui ont participé à cette manifestation. La commune et les ROP ont la chance d'accueillir demain l'union des sociétés locales de Terre-Sainte. Cette soirée aura lieu notamment grâce à la participation de la commune.

Concernant les requérants d'asile à Coppet, il lit une phrase du commandant de la police de Nyon qui affirme, noir sur blanc, que les dealers sont principalement des requérants venant de Gland, Begnins et Coppet. P. MEIER est sidéré de tomber sur des telles affirmations sans aucune réaction. Les enfants ont des activités sportives en soirée près de l'école Necker. A présent, ce lieu « craint » véritablement. P. MEIER interpelle la Municipalité pour qu'elle fasse part de ce qui est prévu au prochain conseil. Le Canton impose des choses en disant qu'il n'y aura pas de problèmes mais la réalité est toute autre et le commandant de la police le reconnaît lui-même.

Il note aussi qu'un autre article de Neuchâtel dit que 95% des dealers sont des requérants (pas équivalent à dire que 95% des requérants sont des dealers). Bien sûr, il ne faut pas faire d'amalgame.

Le PRESIDENT a soulevé ce vrai problème lors d'une séance liée à la sécurité qui s'est déroulée à Coppet. Il note la non-logique de la politique actuelle de les faire quitter l'abri et ils n'ont absolument rien à faire de la journée. Il ne comprend pas que l'on ait pas de vraies occupations et du travail pour eux.

Le SYNDIC prend le sujet de la sécurité très au sérieux et souhaite mener une réflexion. Il revient sur les réformes policières récentes menées dans le Canton de Vaud. Les communes avaient auparavant le droit d'acheter des prestations policières supplémentaires.

Aujourd'hui, Mies fait appel à des sociétés de surveillance. Il revient sur la complexité du concept de sécurité (dealers, cambriolages, sécurité routière, etc). Il y a des réflexions au niveau de Terre-Sainte pour savoir si on veut engager des assistants de sécurité publique (ASP). Concernant les requérants qui font du deal, il note que la loi actuelle ne permet pas d'obliger les requérants à travailler.

P. MEIER : Ce qui le dérange c'est qu'il y a une année, le conseiller d'Etat Leuba a dit que tout ira bien (concernant les requérants), mais aujourd'hui ses propres autorités reconnaissent le contraire. Il souligne une nouvelle fois le climat de deal clairement présent quand il va chercher ses enfants à l'école. Il demande ce que M. Leuba va faire pour régler cela et le faire rapidement.

Le SYNDIC note que M. Leuba ne risque pas de faire grand-chose. Par contre au niveau de Mies, la question qui sera posée très prochainement, c'est de savoir si l'on veut consacrer plus d'argent et de moyens à l'amélioration de notre sécurité. Il faudra que l'on détermine le niveau que l'on veut atteindre.

V. GUILLEMAT WATZLAWICK comprend bien ces craintes mais note aussi l'importance de la prévention au niveau de l'école et des parents. Rien de réellement concret n'a été fait pour l'instant.

B. GAUD relève qu'à l'entrée de la route des Pénys, le passage piéton est devenu dangereux (plusieurs « quasi accidents ») à cause de la hauteur de la végétation des plates-bandes à droite qui masquent les enfants.

J-L. PHILIPPIN : une remarque m'a été faite : le marquage 30km/h du chemin Sous-voie qui figure à l'entrée du chemin n'est pas très visible et n'est pas répété à d'autres endroits. Peut-on améliorer la situation ?

Ce point sera transmis à J. WILDBERGER.

Dans un autre registre, il faut toujours qu'il y ait un rapport par préavis (et non pas un rapport de commission pour plusieurs objets).

R. CLAVIEN demande s'il est possible de recevoir tous les documents par email à la place des documents papier. Le SECRETAIRE en prend note et en discutera avec le secrétariat communal.

J.-P. STREIT a remarqué que certains employés communaux des communes voisines ont pris des risques non négligeables de chute (personnes dans des bennes de tracteurs). Peut-être que des cours sur la sécurité seraient utiles.

La parole n'est plus demandée, le secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité**. La séance est levée à 22h30.

Le Président

Le Secrétaire

Yves LUGINBÜHL

Daniel BEYELER